

SOCIÉTÉ CANINE DE LA HAUTE GARONNE

affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

17, avenue Jean Gonord - BP 85861 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5

Tel : 05.61.20.31.44 (après-midi seulement) - 06.85.66.77.94 - Fax : 05.61.20.38.75 - E-mail : societecaninehg@wanadoo.fr

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



TOULOUSE

Parc des Expositions (centre ville - près Stadium)

CACS
de la SCC

CACIB
de la FCI

SAMEDI 8 MAI 2010

Clôture des engagements : 19 Avril 2010

Alliance Cynophile Latine



Avec attribution du
CACIB de la FCI



Avec attribution
du CACS de la SCC
du CAC de l'ENCI
du CAC de la RSCE



Le CACS attribué lors de cette exposition est valable
pour le championnat national de beauté de France, d'Espagne et d'Italie

C.A.C. valido ai fini del Campionato di bellezza
per i Paesi di Francia, Italia y Spagna

El CACS atribuido en el momento de esta exposición es válido
para el campeonato nacional de belleza de Francia, de España y de Italia



CONFIRMATION TOUTES RACES

VENDREDI 7 MAI 2010 - à partir de 14h00

Vente de Chiots LOF : Samedi 8 Mai 2010


ROYAL CANIN

CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS

comptant pour la sélection du jeune qui représentera la France à la cruft.
ENGAGEMENT SUR PLACE.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe

Berger belge Laekenois, Tervueren.....Mme Varlet
 Bergers belges Malinois, Groenendael M. Malo Acrudo (E)
 Kelpie Australien, Schipperke,
 bergers : catalan, picard, de Brie, hollandais,
 Bobtail, chien loup de Sarloos, bergers de l'est et italiens M. Larive
 Collies, Shetland, bergers des Pyrénées M. Thébault
Spéciale CAMILA
(Serra de Aires, Berger de Majorque).....Dr. Bocher
 Berger australien Shepherd, Bearded collies,
 Bouviers d'Australie, des Flandres,
 Chien loup tchécoslovaque M. Dupas
 Berger Allemand, Berger blanc suisse, Welsh corgi
 et reste du groupe M. Ernesto Capra (I)
 Confirmations des chiens jugés
 par MM. Malo Acrudo et Capra M. Larive

2^e Groupe

Dobermann, Terre-neuve, Landseer, AidiM. Cassaghi
 Pinscher, Schnauzers,
 Terrier noir de Russie, Shar-Pei Mlle Bodson
 Boxer, Bull Mastiff, Mastiff M. Pocas (P)
Spéciale Dogue allemand,
 Dogue argentin M. Garnero
Spéciale Rottweiler Mme Seltz
Spéciale CAMILA (Dogues de Majorque, des Canaries,
Filas Brasileiro et de Sao Miguel, Castro Laboreiro
Mâtin espagnol, de l'Alentejo, de la Serra Estrela),
 Cane corsoDr. Bocher
 Bouviers suisses M. Thévenon
Spéciale Leonberg..... M. Vernon
 Mâtin et Montagne des Pyrénées.....M. Thébault
Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet.....M. Basset
 Bulldog, Hovawart, Mâtin napolitain, TosaM. Ferrari (I)
 Confirmations des chiens jugés
 par MM. Pocas et Ferrari.....M. Cassaghi

3^e Groupe

Spéciale Airedale et divers terriers..... M. Gacon
 Terriers d'Ecosse M. Mansencal
 Jack Russell et Révérend Russell,
 Yorkshire, Jagd terrier Mme Sonia Pagani (I)
 American Staffordshire terrier M. Fischer (D)
 Fox Terrier, Bull terrier, Bull terrier du Staffordshire M. Buratti (I)
 Confirmations des chiens jugés par Mme Pagani M. Mansencal

4^e Groupe

Teckels Mme Laval-Duboul

5^e Groupe

Siberian Husky, Spitz, Chow Chow Mme Desserne
 Samoyède, Alaskan malamute, Chiens suédois
 et finnois de Laponie, Akita, Shiba, Eurasier,
 chiens : de Canaan, du pharaon, nu mexicain,
 nu du Pérou, de garennes des Baléares,
 des Canaries, portugais, Cirneco de l'Etna, Basenji,
 Cursinu, Thaïlandais à crête dorsale,..... M. Wilfried Peper (D)
 Confirmations des chiens jugés par M. Peper..... Mme Desserne

6^e Groupe

Grand gascon saintongeais, Ariègeois,
 Beagle Harrier, Porcelaine,
 Petit bleu et Griffon bleu de Gascogne..... M. Fabre
 Griffon nivernais, Bruno du Jura,
 Basset bleu de Gascogne,
 Grand et Petit basset griffon vendéen.....M. Sanchez Fernandez (E)
 Basset hound, Beagle, Dalmatien,
 Rhodesian Ridgeback M. Eduardo Gonzalez Gibert (E)
 Confirmation des chiens jugés
 par MM. Sanchez Fernandez et Gonzalez Gibert M. Fabre

7^e Groupe

Braque allemand, Drahthaar, Pudel pointer,
 Perdiguero de Burgos, Braques : de l'Ariège,
 du bourbonnais, italien, portugais,
 Epagneuls : bleu de Picardie, de Pont-Audemer
 de Saint Usuge, Setters Gordon..... M. Martinez Noguera (E)
Spéciale Epagneul français
 Braques : de Weimar, d'Auvergne,
 Petit et Grand épagneuls de Münster,
 Chien d'arrêt allemand à poil long,
 chien d'arrêt italien à poil dur..... M. Castanet
Spéciale Braques français,
 Braques St Germain, hongrois, Griffon KorthalsM. Witzmann
Spéciale Epagneul breton.....M. Martini
Spéciale Pointer, Setters anglais et irlandais Dr. Le Tinnier
 Confirmations des chiens jugés par M. Martinez Noguera.. M. Castanet

8^e Groupe

Spéciale Retrievers
Labrador..... M. Nightingale (Ir)
Golden et autres Retrievers Mme Zingg (GB)
 Cocker anglais.....M. Arthus
 Cocker américain, Clumber, Springer,
 Barbet, Lagotto romagnolo et Reste du groupe M. Arue Pinto (E)
 Confirmation des Labradors et Retrievers M. Moncavo
 Confirmations reste du groupe M. Dupas

9^e Groupe

Bichons, Coton de Tuléar, CanichesM. Condo (I)
 Griffons belges, chiens chinois à crête,
 Epagneul nain continental Mme Métans
Spéciale Chiens tibétainsM. Klein
 Chihuahuas, Epagneul pékinois et japonais,
 Carlin, Boston terrier..... M. Vidal (P)
 Cavalier King Charles (femelles) et King Charles M. Albergaria (P)
 Cavalier King Charles (mâles) Mme Larive
Spéciale Bouledogues Français
jeunes et puppies, vétérans Mme Larive
intermédiaire, ouverte et champion M. Karcher
 Confirmations des chiens jugés
 par M. Vidal et Albergaria Mme Métans

10^e Groupe

Afghan, Barzoï, Greyhound,
 Irish Wolfhound, Deerhound M. Grunheid
Spéciale Petit lévrier italien,
 Whippet, Lévrier hongrois, Lévrier polonais,
 Saluki, Sloughi, Galgo, Azawakh.....M. Hagstedt (S)
 Confirmation des chiens jugés par M. Hagstedt..... M. Grunheid



Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de la Société Canine de la Haute-Garonne - BP 85861 - 31506 TOULOUSE cedex 5 en joignant le montant de votre engagement** à l'ordre de la S.C.H.G. et une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse. Pour les pays étrangers, une copie du certificat de vaccination antirabique doit être obligatoirement jointe

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 19/04/2010

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson-Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson-Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	--	---

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Cage <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
	Meute <input type="checkbox"/>	Classe Elevage <input type="checkbox"/>	Lot d'Elevage <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>
					Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Vendredi 7 Mai (voir au dos)

LE DOUBLE HANDLING EST INTERDIT

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	
2 ^e et 3 ^e chien	32 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	18 €	
Puppy (chacun)	25 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	
Classe/Lot d'Elevage	15 €	
Paire/Couple	15 €	
Carte accompagnateur (chaque) Entrée enfant jusqu'à 7 ans : gratuite	5 €	
Cage (chacune)	5 €	
Total global		
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP		
Libellé au nom de la Société Canine de la Haute-Garonne		

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo ou à la vente LOF est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30. Toutefois, sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 €

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'exposant.
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens en provenance de l'étranger.

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Les chiens inscrits en classe ne concourant pas et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

Vétéran : engagement gratuit, par courrier uniquement

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
AU PARC DES EXPOSITIONS VENDREDI 7 MAI 2010 A PARTIR DE 14 H**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à la Société Canine de la Haute-Garonne - BP 85861 - 31506 TOULOUSE Cedex

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine de la Haute-Garonne.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception**

**DEMANDE D'INSCRIPTION A LA VENTE DE CHIOTS LOF (2 à 6 mois)
A TOULOUSE SAMEDI 8 MAI 2010**

Une seule feuille par chien (photocopie acceptée)

Race : _____

Nom du chien : _____

Sexe : _____ Né le : _____ N° LOF ou N° dossier SCC : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Tél. du propriétaire : _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurants ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du présent règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

Fait à : _____ le : _____

« lu et approuvé par l'éleveur »

Signature : _____

Participation aux frais d'organisation	Sommes adressées
10€ par chien	
5€ entrée accompagnant (1 gratuit)	
Total	

Règlement par chèque ou mandat postal libellé
à l'ordre de la Société Canine de la Haute-Garonne
Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir
la carte d'entrée

INSCRIPTIONS à retourner à :
Société Canine de la Haute-Garonne
BP 85861 - 31506 TOULOUSE CEDEX

RÈGLEMENT DE LA VENTE DE CHIOTS L.O.F.

- La vente de chiots L.O.F. de Toulouse 2010 aura lieu le SAMEDI 8 MAI 2010
- Tous les chiots présentés à la vente devront être sevrés et **âgés de 2 mois révolus jusqu'à 6 mois**. Tous les chiots devront être tatoués et vaccinés contre la maladie de carré, hépatite, leptospirose et la parvovirose.
- Les chiots provenant d'un pays étranger ou ceux appartenant à la 2^e catégorie, devront obligatoirement être vaccinés contre la rage (vaccination en cours de validité : primo-vaccination comportant 1 ou 2 injections selon le vaccin utilisé, datant de plus d'un mois ou rappel annuel). La photocopie du certificat de vaccination sera jointe à la fiche d'inscription.
- Les chiots seront soumis à un contrôle vétérinaire permanent. Le vétérinaire a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi avant ou après installation.
- Les vendeurs devront apposer sur les cages une pancarte mentionnant : la race des chiots présentés, l'âge, le prix. Les récompenses d'élevage peuvent être affichées sur un panneau 45 cm x 35 cm. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de la vente, de l'exposition, et sur le parking.
- Il devra être délivré lors de chaque vente : une attestation de vente, une fiche conseil sur la race, la carte de tatouage, le carnet de vaccination, le certificat de naissance ou n° du dossier d'inscription de portée et un certificat de bonne santé délivré par un vétérinaire.
- La société organisatrice n'a pas à intervenir dans les éventuelles transactions, mais elle se réserve le droit de vérifier l'authenticité des papiers fournis par les vendeurs.
- Des cages sont mises à la disposition des participants. Les utilisateurs devront prévoir des tapis pour les fonds de cages. La vente se fera dans un endroit distinct de l'exposition canine. Une seule race sera acceptée par cage, et à concurrence de 10 chiots par éleveurs.

- La vente commencera à 10 heures dans le lieu indiqué sur la carte d'entrée. Tous les chiots présentés à la vente ne peuvent en aucun cas être installés dans un autre lieu. Cette précision est valable même si les propriétaires sont exposants, le non-respect de cette clause entraîne l'annulation des récompenses obtenues et l'exclusion immédiate de l'exposition. Les sommes versées restent acquises à la société. Les chiens participant à l'exposition ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte réservée à la vente sous peine des mêmes sanctions.
- La Société organisatrice peut refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre sans avoir à en donner la raison ainsi que le droit d'exclure des participants à la vente (même installés). Les décisions sont sans appel et immédiatement exécutoires, les frais d'engagements ne seront pas remboursés.
- Pour tout chiot vendu avant la date de l'exposition, l'engagement sera remboursé sur présentation d'un justificatif (qui est la photocopie de l'attestation de vente).


ROYAL CANIN

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, se tiendra à Toulouse le 8 MAI 2010
au Parc des Expositions

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT – Des cages seront mises à disposition des propriétaires qui acquitteront le montant de la réservation.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 20 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 31/12/2009 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même

producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de la Société Canine de la Gironde doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- Clôture le 19/04/2010

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 Août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUEMENTS – Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races

reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent participer à cette exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fillo Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^{re} /4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (mojen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe	12 mois
• 8 ^e Groupe	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

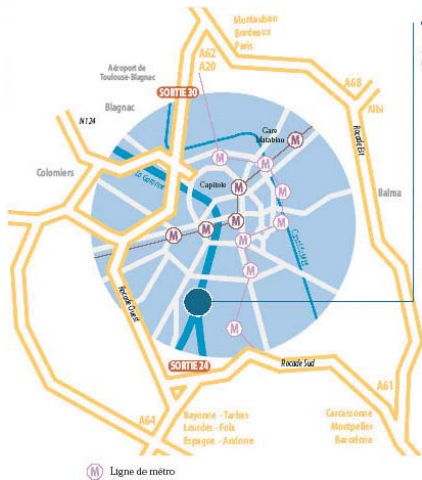
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

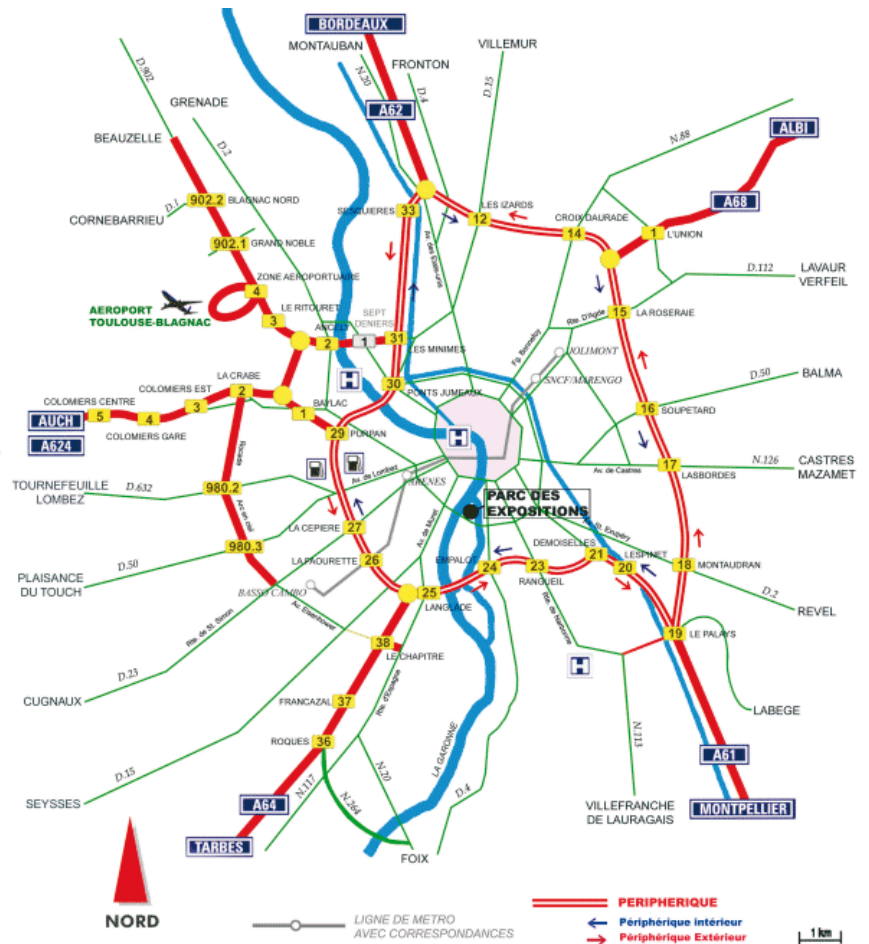
PLAN D'ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS



Toulouse expo

PARC DES EXPOSITIONS
Rond-point Michel Benech
BP 44129 - 31030 Toulouse cedex 4
Tél. +33 (0)5 62 25 45 45
Fax. +33 (0)5 62 25 45 00
info@toulouseexpo.com
www.toulouseexpo.com

- En voiture
Sortie périphérique n°24 "Empalot"
et suivre le panneau directionnel Parc
des Expositions.
- En taxi
Tête de station face à la porte "F"
sur le parking visiteurs.
- En métro
Station Les Arènes + bus ligne 31
durant les manifestations.
Station Saint-Michel à
proximité du Parc des Expositions.



Race unique, nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée
aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des
aliments et programmes sur mesure pour les races :
Chihuahua, Shih Tzu, Yorkshire Terrier, Teckel,
Caniche, Cavalier King Charles, Cocker, Bulldog
anglais, Boxer, Labrador Retriever, Golden Retriever,
Berger allemand, Dogue allemand.



EN VENTE EN ANIMALERIES, JARDINERIES,
LIBRES-SERVICES AGRICOLES,
MAGASINS DE BRICOLAGE
ET CHEZ LES TOILETTEURS.

N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION